



COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR

Du 12 juillet 2019

TOMBLAINE - 16h10	
Présents	MM Thierry KLIPFEL, Jean-Marie NOËL, Claude BOMPARD, Michel LEQUEUX, Edouard MIKOLAJCZYK, Claude ROUSSEAU
	Mme Gabrielle FARA MM Sylvain BROSSE
Excusés	Mmes Delphine GUERELLE, Rachel OTT MM Roland BOHN, Adrien GASSER
LE BUREAU DIRECTEUR	

DEMANDE



Au Président l'ouverture d'un dossier de discipline auprès de la commission territoriale de Discipline à l'encontre de Monsieur Marc SCHIRMER, né le 22 mai 1948 et licencié sous le numéro 5667003103201, pour son comportement injurieux et non conformes aux règles déontologiques applicables à la pratique du handball envers des juges-arbitres jeunes lors d'un tournoi qui s'est tenu le week-end du 22-23 juin 2019 et auquel ces juges-arbitres jeunes participaient sur désignation de la CTA dans le cadre de leur formation.

APPROUVE



La proposition d'embaucher en CDI, à compter d'août 2019 selon les disponibilités, Louis GARBELLINI sur une poste de *Chargé de développement arbitrage* (groupe 4 CCNS).

Il interviendra, entre autres, au Centre Régional Sportif et d'Arbitrage de Pont-à-Mousson ainsi que pour assurer diverses fonctions (encadrement de stages, coordinations, ...) au profit de la CTA.

Toutes les formes possibles d'aides financières seront recherchées.

Le contrat de travail et les modalités administratives seront étudiés par la direction et un retour sera fait lors du prochain BD.



Les possibilités de coopter comme membres du CA en tant que présidentes de commission :

- Christiane DUTEURTRE à la commission des Finances et du Marketing ;
- Martine GERARD à la commission territoriale des Réclamations et Litiges.

La cooptation sera soumise à une consultation électronique du CA. Les (nouveaux) membres de ces commissions devront ensuite être validés par le BD.



La nécessité de rechercher une présidente pour la commission territoriale des Statuts et de la Règlementation en raison :

- D'une situation temporaire qui perdure ;
- D'une grande charge de travail vis-à-vis des disponibilités du vice-président assurant l'intérim ;
- Le besoin de réorganiser la commission en « sous-commissions » afin d'assurer les différentes missions qui lui incombent et en particulier le devoir de suivre et de donner un avis sur les conventions nationales et régionales.



Les réponses à apporter aux attitudes durant l'AG ligue et les écrits diffusés lors de l'AG d'un comité. Le manque de solidarité mis en évidence est à regretter.



L'organisation de la prochaine AG ligue à Pont-à-Mousson. Une demande de mise à disposition gracieuse sera envoyée auprès de la Mairie.



La proposition du comité 67 de partager par moitié la part fédérale des licences pratiquants mention corporatives de la saison 2018-2019 ; à compter de la prochaine saison, cette part sera facturée aux clubs corporatifs.

Un vœu pourra être émis auprès de la FFHB afin d'obtenir la gratuité des licences corporatives quand la personne est licenciée, même si cette licence corporative est prise dans un deuxième club.

DECIDE



De prendre en charge les frais pédagogiques – auprès des organismes de formation du handball - de toute formation technique, arbitrale, d'officiel ou de dirigeant engagée par les licenciées des clubs du Grand Est.



De classer sans suite les réclamations des clubs de Langres et de Vaubécourt et de leur renvoyer leur chèque de consignation, les dossiers étant maintenant hors délais.



De valider les conventions régionales présentées.

Néanmoins il devient nécessaire de trouver au plus vite des modalités de fonctionnement afin de rendre leur étude plus simple et de ne conserver que les conventions qui sont dans un réel cadre de projet de développement. Pour ce faire, le rôle des comités est primordial, ce sujet devra être mis à l'ordre du jour du prochain Conseil des présidents.

Permettre aux jeunes de jouer dans plusieurs clubs avec une licence, à l'instar de ce qui se pratique en Allemagne ?



A la demande de la COC et afin de compléter une poule compétitive, de valider le maintien de l'équipe féminine du club de Taissy en N3TF malgré son refus d'accéder en N2F ; cependant quel que soit son classement à l'issue de la 1^{ère} phase, cette équipe ne sera pas admise en poule « haute » pour la 2^{ème} phase.



De ne plus autoriser les joueurs de 16 ans isolés ainsi que les joueuses de 15 et 16 ans isolées à évoluer en compétition régionale.

La demande du club de Bar le Duc est donc de ce fait rejetée.



De ne pas accorder de dérogation à la demande du club de Folschviller pour permettre à son jeune joueur d'évoluer en moins de 18 ans au niveau régional.



De mandater le président de la ligue pour étudier, en liaison avec les responsables des pôles, et décider des aides financières à apporter aux familles des pensionnaires des pôles qui en exprimeraient le besoin.

Les aides ainsi accordées avoisineraient les 10 000 euros.



De déléguer Sylvain BROSSE dans la recherche d'un candidat apte à assurer des interventions techniques spécifiques gardien de but au pôle de Reims.



De ne pas donner suite à la demande de Gorcy, il appartient au comité 54 de proposer l'accédant issu du championnat départemental au niveau régional.



De ne pas donner une aide systématique aux clubs nouvellement créés, qui reçoivent directement une aide de 1300 euros de la part de la fédération (remboursable par la ligue si le club ne se ré-affilie pas la saison suivante), de faire du cas par cas selon les avis de la commission des Services aux clubs.

Faire un projet à présenter aux votes des clubs lors de l'assemblée générale.

PREND CONNAISSANCE



Des (trop) nombreuses demandes de convention jeunes et seniors dont un tiers en création.

Les absences de projet, l'absence de suivi par un référent sont des caractéristiques générales ; il faudra rechercher les raisons pour lesquelles les clubs entrent en convention afin de pouvoir par la suite les aider.

Le rôle des comités, instances de proximité, est primordial mais souvent réduit à un simple avis.

 Du résultat des contrôles de la CMCD régionale avec 32 clubs (soit près de 30% des clubs régionaux) présentant des lacunes en socle ou en seuil.

Il est demandé à la commission de fournir un listing complet avec les manquements de chaque club afin que la ligue puisse aider au mieux les clubs en difficulté notoire.

 De l'arrêt du vice-président, président par intérim de la commission Réclamations et Litiges, des dossiers en souffrance et de la nécessité de coopter une présidente ; Martine GERARD accepterait cette fonction, une aide « technique » lui sera apportée par un ancien président de cette commission.

 Des travaux du « Copil du Grand Est » concernant les subventions CNDS pour 2019. Il est à noter :

- 74 demandes, 63 émanant des clubs ;
- 4 demandes rejetées (montant demandé inférieur au minimum, projets hors critères, etc.) ;
- 52,5% du montant total alloué au Grand Est (283 878 €) en direction des clubs ;
- D'une manière générale, une grande faiblesse des projets, des budgets sans cohérence ;
- Un gros travail des membres du Copil avec en particulier une analyse pertinente et constructive de Roland BOHN.

 Du besoin urgent de rechercher un intervenant spécifique « gardien de but » pour intervenir sur le site de Reims, ce manque ayant été mis en évidence par la DTN. L'intervenant initialement pressenti n'est plus présent dans la région, le poste reste à pourvoir.

 Des différences de prises en charge des frais médicaux selon les sites.

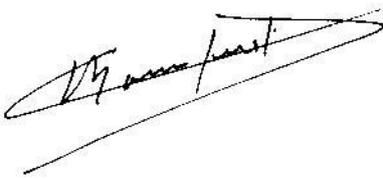
 Des demandes d'aide financières issues des familles de pensionnaires des pôles (16 demandes) et des solutions à apporter.

 Les difficultés pour indemniser légalement les très nombreux intervenants de l'ITFE. Des recherches vont être faites trouver des modalités de contrat type « vacataire » (le contrat de vacation n'existe que dans le public), pas trop « gourmand » en charges sociales et compatible avec ce que peut fournir le dispositif *Impact emploi*.

 De la collecte des maillots pour l'association *DK Cœur Afrique* sur les 3 antennes de la ligue ; Yann CARMAUX est chargé de cette opération.

 Des projets transfrontaliers et de l'appel à projets européens.

-  Du point sur les salariés, de l'indisponibilité médicale de Maria LAUG jusqu'au 15 septembre et de l'actuelle surcharge de travail de secrétariat de Virginie SCHLUPP essentiellement dû par le fonctionnement de l'ITFE et les mises à jour des techniciens sur Gest'hand ; il faut penser à rechercher une aide.
-  Des 2 rencontres de la Golden League à Metz le 3 janvier et des questions en attente pour avancer dans l'organisation.
-  Du contrôle URSSAF de la ligue, prévu à compter du 10 septembre.
-  De la réactualisation des tarifs de la Maison Régionale des Sports, du nombre de clubs bloqués à ce jour pour dette envers la ligue ou un comité (plus de 50 à ce jour).
-  Du défraiement des arbitres et officiel de table dans les compétitions nationales et du maintien des modalités actuelles par la ligue (appel de fond intégralement destiné aux indemnités des arbitres, aucun frais de gestion).
-  Du retour de l'assemblée générale du comité 54 et de la demande de la gratuité de la licence dirigeant ; le comité 54 n'a cependant pas baissé sa part pour cette licence.
-  Prochain Bureau Directeur prévu le 25 août à 10 heures à Strasbourg, en marge de l'Eurotournoi.
Prochain Conseil d'Administration le 19 octobre à Metz.

20h20	
<p style="text-align: center;">Le Président Thierry KLIPFEL</p> 	<p style="text-align: center;">Le Secrétaire général Claude BOMPARD</p> 

Destinataires : - Membres du CA
 - Présidents de comités départementaux
 - CTS
 - Ligue (salariés, site et diffusion clubs)
 - Comités départementaux
 - FFHB